

ar19 – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public  
MR/CG

N°

/2026 R.A.

SONORISATION SUR LA  
VOIE PUBLIQUE

0 0 0 6 4 9

**Château de l'Empéri**  
**Nuit des musées 2026**

**PUBLIÉ LE 29 AVR. 2026**

## ARRÊTÉ

### **LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 alinéa 2 et L 2212-5, portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU l'arrêté préfectoral du 22 Juin 2000, relatif à la lutte contre les nuisances sonores, notamment l'article 3, 4ème point, concernant la production de musiques électroacoustiques.

VU la demande en date du 15 avril 2026 formulée par le musée de l'Empéri concernant l'organisation de la nuit des musées 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de contrôler l'émission de bruits dans les lieux accessibles à la voie publique afin d'en limiter l'intensité et l'utilisation dans le temps,

## ARRETE

**ARTICLE 1** - A l'occasion de la nuit des musées 2026, **une sonorisation est autorisée dans la cour du Château de l'Empéri :**

**Du 23 mai à 18h00 au 24 mai 2026 à 00h30**

**ARTICLE 2** - Les émissions seront d'une intensité modérée afin de ne pas troubler la tranquillité publique. Les annonces ne devront pas excéder une minute et ne comporteront aucune publicité commerciale.

**ARTICLE 3** - Cette autorisation pourra être retirée à tout moment en cas de trouble à la tranquillité publique.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter sa notification

**ARTICLE 5** - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SALON, le

27 AVR. 2026

P/Le Maire  
Par Délégation, Micher ROUX  
Adjoint au Maire  
Conseiller Métropolitain

